

AVIS PUBLIC

Quartier Saint - André

La charge No 2 du quartier Saint-André de la Ville étant devenue vacante, par suite de la résignation de M. Joseph Ward qui occupait cette charge,

Avis public est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir cette vacance aura lieu au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville, durant les heures de bureau, entre le 18 courant à midi, et le 25ème jour de juin courant, à midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en nomination, ce candidat se trouvera élu *ipso facto*, mais, dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera Vendredi, le 6ème jour de juillet prochain, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité et de dépôt, ainsi que tous renseignements concernant les formalités qui doivent être observées.

L.O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 11 juin 1906.



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS Nos. 355 ET 356

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la Ville de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Ville, a adopté un règlement intitulé "Règlement No. 355 amendement le règlement 142, intitulé *Règlement pour amender le règlement No. 97 concernant les cochers et les voitures de louage*," et aussi un règlement intitulé "Règlement No. 356 concernant les marchands de bric-à-brac et les marchands d'effets d'occasion et abrogeant les règlements Nos. 99, 110, 132 et 134".

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal 13 juin 1906.

PUBLIC NOTICE

St. Andrew Ward

Seat No. 2 of St. Andrew Ward, of the City, having become vacant owing to the resignation of Mr. Joseph Ward, who occupied said seat.

Public notice is hereby given that the nomination of candidates to fill the said vacancy will be held at the City Clerk's Office, at the City Hall, during office hours, between the 18th instant at noon, and the 25th instant at noon.

In the event of their being only one candidate nominated, he shall, *ipso facto*, be elected, but in the event of there being two or more candidates, a poll shall be granted and the election shall be held on Friday, the 6th day of July next, between the hours of 9 o'clock in the forenoon and 5 o'clock in the afternoon, at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank forms of nomination papers, certificates of qualification and of deposit, and any information regarding the formalities which must be observed, may be obtained on application at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 11th June, 1906.



PUBLIC NOTICE

BY-LAWS Nos. 355 AND 356

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 355 to amend by-law No. 142 entitled "*By-Law to amend by law No. 97 in relation to coachmen and vehicles for hire*," and also a by-law known as "By-Law No. 356 concerning junk dealers and second-hand dealers and to repeal by laws Nos. 99, 110, 132 and 134".

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 13th June, 1906.